



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

PRÉSIDENT : Alain SALLETTE, 36 rue Deyries, 33800 BORDEAUX 06 35 32 28 93
VICE-PRÉSIDENT AQU: Jean-Luc FEIT 5 allée des vergers 33450 SAINT LOUBÈS 05.56.68.60.43
VICE-PRÉSIDENT PCH: Dominique CYRILLE 6 rue Georges Clémenceau 16400 LA COURONNE
VICE-PRÉSIDENT LIM: Marc-Émile GEY 18C rue Adrien Duquerroix 87000 LIMOGES
TRÉSORIER : Pierre GOGUELY, 137 route des Nébouts, 24130 PRIGONRIEUX 05 53 23 97 16
SECRÉTAIRE : Pierre REY, 30 Lotissement la Séguinie, 33370 TRESSES 05 56 30 35 89

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR : 17 JUIN 2017

Présents :

SALLETTE Alain
FEIT Jean-Luc
CYRILLE Dominique
PICARD Joel
GOGUELY Pierre
LEMEAUX David
REY Pierre
DENIS Stephane
LOYARTE Frederic
DUBERTRAND Bernard

Représentés :

MOREL Jean-Marc
ARMAS Lara-Maria
ROCHE Philippe
WOHLERS-ARMAS Friederike
LABORDE NOGER Brigitte
LAPEYRE Pierre
ABOUT Tony

Excusés :

ROMAIN Jean-Claude
DIJOUX Christophe

Invité :

Frédéric CALVO, Président de l'Échiquier Tressois

1 - DÉCISION 09-2017:

L'adresse de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine devient
36 rue Deyries
33800 BORDEAUX

2 - DÉCISION 10-2017 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Ajout d'une partie financière :

- aide aux équipes finalistes nationales : forfaits pour les déplacements de plus de 200 km AR
250€ pour une équipe de 4/5 joueurs
500€ pour une équipe de 8.

Le dispositif en vigueur en Aquitaine y est maintenu jusqu'à la fin de saison : 0,1 € par km + péages.

- reversement de la part Ligue aux CDJE :

Part fixe de 200 € à tous les CDJE plus 15 % du montant versé par la FFE pour ce département.

-Taux de défraiement des membres du CDL pour les déplacements institutionnels (réunions, AG, participation aux manifestations régionales...): remboursement billet SNCF 2ème classe, ou 0,1 € du km + péages.

En cas d'abandon du remboursement, délivrance d'un CERFA, (somme calculée au taux appliqué par l'administration (0,3 € du km)) qui permet la déduction fiscale de 66 % de cette somme de l'impôt à payer sur le revenu (A200 du CGI). Cette déduction est plafonnée et n'est valable que pour les arbitres payant un impôt sur le revenu.

- Les frais d'arbitrage des compétitions du niveau régional (phases régionale des coupes, Championnats jeunes, Championnats d'Académie) seront minimisés par la nomination d'arbitres acceptant d'abandonner leur indemnité. Néanmoins les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au taux ci-dessus.

3 – DÉCISION 11-2017 Part CDJE de PCH

Les CDJE doivent fournir leur RIB ou IBAN à Pierre Goguely afin de recevoir leurs parts par virement.

A ce jour, les CD 17, 19, 24, 33, 40, 64 et 79 n'ont pas reçu leur part **2017** de ce fait, merci aux trésoriers concernés de faire le nécessaire.

Par ailleurs, les CDJE 16, 17, 79 et 86 de PCH n'ont pas touché leur part **2016**. Elle sera calculée selon la procédure de la Ligue PCH (30%) et versée par la Ligue NAQ dès que le compte bancaire aura été clôturé et après virement des avoirs financiers sur le compte de la Ligue NAQ.

Cette disposition peut intervenir d'ores et déjà à l'initiative des liquidateurs.

4 – DÉCISION 12-2017 Aide aux joueurs du Championnat de France agen 2017

Il sera proposé à l'AG la prise en charge des frais d'inscription des jeunes au Championnat de France d'Agen soit 33 € par joueur.

Cette somme sera versée aux clubs, pour les joueurs ayant disputé la totalité du tournoi.

5 – DÉCISION 13-2017 Aide aux jeunes ayant participé au Championnat de France BELFORT 2017

Il sera proposé à l'AG d'aider chaque jeune ayant participé au Championnat à Belfort (sauf opens A et B) à hauteur de 50 €, versés aux clubs par chèque. Sont exclus habituellement les cadets et juniors qui n'ont pas participé au Championnat de Ligue qualificatif, néanmoins, s'agissant d'une règle concernant les seuls joueurs Aquitains et compte tenu du faible nombre de joueurs concernés, il est décidé de leur attribuer cette aide cette année à titre exceptionnel.

6 – DÉCISION 14-2017 Grand prix rapide Poitou Charentes

Cette compétition est reconduite pour 2017-2018 et dotée de 400 €. La dotation pour 2016-2017 est fixée à 387 € payables lors du premier tournoi de la saison 2017-2018.

Le Président Alain Sallette

